aux premières familles de la ville. Non contentes de mettre leur talent à l'œuvre de décoration de la chapelle, elles contribuent, par l'exécution des chants, à relever l'éclat des cérémonies. Elles prêteront encore leur concours au salut qui sera célébré lundi à 4 heures.

Les grèves. — Elles gagnent malheureusement chaque jour du terrain.

Vendredi vers 6 heures, douze débourreurs du peignage de MM. Achille et Pierre Pollet se sont mis en grève après avoir touché leur semaine; ils ont demandé que le prix de l'heure fût porté de 9,34 centimes à quart à 0,34 cent.

En même temps 14 peigneurs du même établissement faisant partie de l'équipe de nuit ont demandé que, le samedi, le travail commençât à 6 heures au lieu de 5 et que cette demi-journée qui leur était payée pour 10 heures, le fut à l'avenir pour 12. N'ayant pas obtenu satisfaction, ils ont déclaré qu'ils faisaient également grève.

Les peigneurs gagnaient 3 fr. 60.

Au tissage de M. Bayart-Parent, rue Fin de la Guerre, il y avait vendredi 330 ouvriers en grève; le matin 39 tisserands de l'établissement de la rue Desurmont ne se sont pas présentés, et l'après-midi on constata 11 autres absences soit 50.

Les ouvriers de M. Malfait-Desurmont qui avait demandé 0,25 d'augmentation n'ont pas encore repris le travail; il leur avait été offert 0,15 en plus.

Les 13 ouvriers du peignage de M. Lamon ont été remplacés. Le travail a été repris presqu'au complet au tissage de MM. Simon et Vienne, rue des Catliers.

A l'établissement de MM. Lamourette et Leroux frères, outre les 17 peigneurs, les 2 gillboxeurs et les 4 étiraggeurs qui avaient demandé jeudi que leur semaine fut portée de 18 à 21 fr., 60 ouvrières de peignage ont demandé une augmentation de 1 fr. 50 par semaine soit 18 fr. au lieu de 16,50. Sur refus de leur donner satisfaction elles ont aussitôt quitté la fabrique.

Un certain nombre d'ouvriers ont repris le travail au tissage de M. Toulemonde.

Chez M. Destombes-Grau, rue des Cartiers, 41 rattacheurs se sont mis en grève vendredi pour une question de salaire.

Un grave accident de travail. — Un tisserand de M. Alphonse Pollet, rue de Bradfort, Louis Delattre, âgé de 38 ans, était baissé sur son métier pour le régler : un faux mouvement ayant fait jouer la déclinche, l'ouvrier a eu la tête violemment comprimée entre le buttoir et le porte-navettes.

Le docteur Bernard, appelé en toute hâte, a constaté de profondes coupures à la région temporale gauche ; en outre, le lobule supérieur de l'oreille a été complètement arraché. On espère cependant qu'il n'y aura pas nécessité de faire l'ablation entière de l'oreille.

Le blessé a été reconduit en voiture à son domicile, rue de la Distillerie, à Mouvaux.

Extradition d'un avocat. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis vendredi après-midi à leurs collègues de Mouscron, Valère Cuvelier, âgé de 38 ans, né à Overretem (Belgique), ex-avocat au barreau de Bruxelles, poursuivi par le parquet de cette ville pour faux, usage de faux, détournement de meubles et de fonds et escroqueries. Il disait plaisamment en arrivant à la caserne, que les gendarmes ne devaient pas avoir souvent l'occasion de compter des avocats au nombre de leurs clients. Il sortait de la prison de Lille.

Un mauvais fils. — Le malheureux père n'avait pas porté plainte, c'est par la rumeur publique que la police a eu connaissance que François Vandemeulebrouck, âgé de 20 ans, demeurant au Chêne-Houpline, s'était porté aux plus mauvais traitements sur son vieux père. Il a été mis en arrestation vendredi et sera conduit aujourd'hui à Lille.

Blanc Seau. — *Un équipage qui tombe dans le canal.* — Jeudi vers une heure du matin, M. Paul Delaplace, marinier, était réveillé par deux personnes qui venaient lui demander de secours pour retirer un cheval et une voiture, tombés accidentellement dans le canal, au pont du Blanc-Seau. Cet équipage, qui appartient à M. Debaenne, loueur de voitures à Roubaix, avait été conduit à un cocher pour conduire un voyageur dans la direction de Mouvaux. C'est en passant près du pont tournant que le cheval s'est dérobé et s'est précipité dans le canal. Il n'y a heureusement pas eu d'accident de personne, le voyageur et le cocher en ont été quittes pour un bain froid. La voiture n'a pu être retirée que vers 7 heures du matin, elle était assez endommagée.

— *Menus faits de police.* — Une contravention, pour tapage nocturne et violences, a été dressée jeudi à un nommé Louis Vandermeren, âgé de 33 ans, demeurant à Mouvaux.

Marcq-en-Barœul. — *La ducasse du Pont.* - C'est dimanche 10 mai la ducasse du hameau du Pont. Les marchands forains arrivent en très grand nombre pour cette fête. La coïncidence avec le scrutin de ballottage donnera une animation inaccoutumée au quartier.

Bondues. — *Classement des chevaux.* — La commission militaire chargée du classement des chevaux et mulets, relativement à leur emploi possible en temps de guerre, passera à Bondues le vendredi 5 juin.

Linselles. — *Commission du classement des chevaux.* — Les propriétaires de chevaux entiers, hongres, juments et mulets, sont prévenus que la commission de classement des chevaux procédera à Linselles le jeudi 4 juin, à 2 heures de l'après-midi.

Halluin. — *Les grèves.* — La grève continue au tissage de M. Lepoutre, le chômage est complet ; et depuis mercredi il n'y a eu de part et d'autre aucune tentative de conciliation.

Un certain nombre d'anciens ouvriers de M. Fauchille ont repris le travail aux anciennes conditions.

Une grève inattendue s'est déclarée jeudi après-midi à la fabrique de chaises de M. Vandenberghe, les ouvriers vernisseurs, au nombre de 12, qui gagnaient, selon leur plus ou moins d'habileté de 3 fr. à 3,50 par jour, ont demandé d'être payés aux pièces. Vendredi matin, d'autres ouvriers de l'établissement ont présenté à leur tour diverses réclamations auxquelles il n'a pu être fait droit. Ils ont alors fait cause commune avec les vernisseurs.

Les grévistes sont au nombre d'environ 40.

— *Un moyen peu ordinaire de faire la fraude.* — Vendredi, vers 4 heures du matin, le sieur V..., marchand de poissons à Menin, arrivait avec sa femme à la frontière, portant tous deux des hottes remplies de crevettes, qu'ils allaient vendre à Roubaix, où ils sont connus depuis longtemps.

Les préposés de la douane française ayant remarqué que les vêtements de la femme avaient une épaisseur inaccoutumée, lui demandèrent si elle n'avait rien à déclarer; sur sa réponse négative elle fut soumise à une « visite à corps ».

On trouva ingénieusement enroulée autour de son corps, une longue enfilade de poissons plats, saules, raies, carrelets, limandes, etc. tout un assortiment de marée. Il y en avait 15 kilog.

Le marchand, pour sauver sa femme de la prison, a transigé pour la somme de 50 fr.

LILLE

Mort de M. le comte de Caulaincourt. — Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. le comte Louis-Charles de Caulaincourt, décédé vendredi matin, en son domicile de la rue Négrier, à Lille, à l'âge de 84 ans.

Le défunt appartenait à la branche cadette d'une famille de Picardie.

M. Armand Alexandre de Caulaincourt, duc de Vicence, décédé tout récemment, était le dernier descendant mâle de la branche aînée de cette maison.

Fixé à Lille depuis de longues années, M. le comte Louis-Charles de Caulaincourt s'est occupé, avec le plus admirable dévouement et une activité infatigable, de toutes les œuvres catholiques et charitables.

En 1873, secondé par quelques catholiques fervents, il prit l'initiative de la première assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais et, depuis cette époque, il a toujours présidé le congrès qui se tenait chaque année à Lille.

Pour la première fois, l'an dernier, son grand âge et l'état de sa santé l'obligèrent à se tenir à l'écart des travaux du congrès, qui lui témoigna sa reconnaissance, en le nommant président d'honneur.

Le Saint Père avait voulu récompenser son zèle et son dévouement, en lui conférant la dignité de Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand.

M. le comte de Caulaincourt avait rempli pendant de longues années le mandat de conseiller général de l'Orne, où il possédait des propriétés.

Cet homme de foi, qui a toujours accompli sans défaillance, sans ostentation et sans regrets ce que sa conscience lui montrait comme un devoir religieux et social, jouissait à Lille de l'estime générale; le respect de tous l'environnait, et sa mort laissera les regrets les plus justifiés.

La situation électorale à Lille. — Une lettre de M. Géry-Legrand au « Temps ». — A propos d'un article récent où le *Temps* avait exposé la situation électorale de Lille, qui se trouvait en danger d'être conquise par les révolutionnaires, ce journal a reçu de M. Géry-Legrand, sénateur, maire de Lille, la lettre suivante qu'il publie :

« Lille, 7 mai.

» Monsieur le *directeur* et *cher collègue*,

» Je lis dans le *Temps* de jeudi un article émanant d'un de vos correspondants qui me représente comme ayant fait à Lille le jeu des radicaux-socialistes dans la campagne électorale que nous traversons. Cette correspondance ne peut être que l'œuvre d'un mystificateur ou d'un adversaire déloyal.

» Comme l'indique son titre, le comité de concentration républicaine, dont j'ai accepté la présidence, ne pouvait chercher qu'à réunir dans une action commune les républicains de toutes nuances. Également abandonnés par les libéraux de l'*Echo du Nord* et les intransigeants qui marchent à la suite du colonel Sever, nous avons abordé seuls le combat au drapeau progressiste. Tels sont les faits; on les dénature en ne reconnaissant pas que, loin de pactiser avec l'élément révolutionnaire, je n'ai pris part à la lutte que par devoir, afin de repousser l'assaut des collectivistes.

» Quant à mes votes au Sénat, vous savez mieux que personne ce qu'ils ont été. Je n'ai pas cessé de m'associer à ceux de mes collègues qui ont voulu maintenir intacts les droits du Sénat et je l'ai déclaré à la tribune le jour même où, mû par un sentiment patriotique, je n'ai pas cru pouvoir ajourner le vote des crédits de Madagascar.

» Agréez, monsieur le directeur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. » GÉRY-LEGRAND.

» Maire de Lille. »

Le *Temps* fait suivre la publication de cette lettre des réflexions que voici :

« M. Géry-Legrand pourrait avoir des motifs de penser que notre correspondance de Lille émanait d'un mystificateur ou d'un adversaire, si notre article avait contenu ce qu'il y a cru trouver. Nous n'avons dit ni voulu dire que M. Géry-Legrand avait fait « le jeu des radicaux-socialistes *dans la campagne électorale que nous traversons.* » Nous n'avons pas porté cette accusation immédiate et locale; nous avons exposé simplement, avec exemples à l'appui, une thèse de politique générale qui nous paraît juste.

» Cette thèse consiste à dire que toutes les concessions des républicains progressistes aux radicaux, et les radicaux aux radicaux socialistes, tournent finalement au seul profit des révolutionnaires. L'exemple du [illegible] du Nord s'offrait à nous, tout naturellement. Le rôle que la représentation du Nord a joué dans les dernières crises politiques n'est un mystère pour personne. Tout le monde sait que, dans la discussion mémorable de l'impôt sur le revenu, le ministère Bourgeois s'est sauvé par les députés du Nord, subitement et miraculeusement ramenés à l'impôt global et progressif de M. Doumer. Il n'est pas douteux que dans les circonstances qui ont précédé la chute du cabinet radical, l'attitude de la représentation du Nord eût le sens d'un mouvement à gauche et d'une avance faite aux partis avancés.

» Or, nous avons montré — ou, plutôt, les *faits* ont montré — que cette tactique, au lieu de ralentir le progrès des révolutionnaires, avait encouragé leur audacieuse prétention. Toutes les avances, plus ou moins timides, plus ou moins caractérisées, des progressistes aux radicaux, et des radicaux aux socialistes, toute cette diplomatie a servi les révolutionnaires. Dans tous les cas, elle ne leur a pas nui. Elle n'était pas au bon moyen de les combattre. On l'a bien vu au scrutin municipal de Lille, qui donne plus de 10,000 à un candidat révolutionnaire.

» Nous n'avons pu voir sans regrets une ville de 200,000 habitants près de devenir la proie de la tyrannie collectiviste. Nous avons espéré que tous les bons citoyens de Lille s'uniraient pour barrer la route au parti révolutionnaire ; et loin de confondre M. Géry-Legrand avec d'autres personnalités connues dans la politique de Lille, nous avons dit expressément que nous attendions d'« hommes comme lui » une inspiration de sagesse.

» Nous avions raison de souhaiter que l'union contre le parti révolutionnaire se fît à Lille. Elle est faite. Le colonel Sever, député radical, a préféré, cependant, subir jusqu'au bout l'hégémonie des collectivistes, puisqu'il est inscrit avec dix de ses amis sur la liste collectiviste de M. Henri Ghesquière. Les collectivistes restent au nombre de 25 sur cette liste; et M. Sever et ses partisans seront 11. On voit dans quelle situation dépendante se trouveront les radicaux. Si cela leur suffit, ils ne sont pas difficiles.

» Quant aux progressistes, aux collègues et aux amis de M. Géry-Legrand, ils ont compris leur devoir. Ils ont refusé toute entente avec la coalition collectiviste boulangiste ; et, en bons républicains, ils ont accepté que huit d'entre eux, connus parmi les plus fermes et les plus sûrs, fussent inscrits sur la liste de l' « Union républicaine lilloise ». A l'heure actuelle donc, à Lille, tous les républicains de gouvernement vont au combat étroitement serrés et dimanche on peut assurer que les collectivistes seront battus, si tous les républicains font leur devoir ; et ils le feront. Lille sera la revanche de Roubaix. »

Une lettre au « Réveil ». — Les huit candidats de la liste du *Progrès* qui ont accepté de faire, pour le scrutin de ballottage, partie de la liste de l'*Union républicaine lilloise*, adressent au *Réveil du Nord*, qui les a vivement attaqués, vendredi matin, les accusant de trahison, une lettre dans laquelle, après avoir montré que le socialisme, d'après Jules Guesde, signifie suppression de la propriété, ils disent qu'ils ne veulent avoir rien de commun avec ce parti.

Ils ajoutent que, par devoir, avec l'assentiment de leurs amis politiques, ils ont accepté de s'associer à l'œuvre de défense sociale, pour repousser l'application d'une théorie si dangereuse, mais qu'ils n'ont rien abandonné de leurs convictions républicaines.

Ils terminent en disant que c'est tromper les électeurs que leur dire que les huit candidats ajoutés à la liste de l'*Union républicaine* entendent livrer l'Hôtel-de-Ville à la réaction.

Les collectivistes roubaisiens à Lille. — On annonce pour dimanche soir une grande descente de collectivistes roubaisiens à Lille.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 8 mai.* — L'OUTRAGE A DISTANCE. — Le lundi 4 mai, dans l'après-midi, une bande d'une soixantaine d'individus descendait la rue de la Gare, suivie d'un homme qui, par dérision, portait une croix : des agents enlevèrent à ce dernier ce qu'il avait en mains. Un brouhaha se produisit, et en avant on entendit le cri poussé par quelqu'un : « A bas la police ! » Des agents de sûreté s'approchèrent du jeune homme qu'ils conduisirent au poste; il avait d'abord donné un faux nom, mais bientôt il reconnut qu'il était Jules Delerue, 23 ans, tisserand à Hem.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires : de la déposition de l'agent Quinte qui a appréhendé le prévenu, il résulte que, quand ce dernier a crié « A bas la police ! », il était à une distance telle que les agents n'ont pas pu entendre l'exclamation : quant à M. Quinte lui-même, l'inculpé ne le connaissait pas, ce n'est donc pas à lui qu'il s'adressait.

Le tribunal estime que dans de pareilles circonstances le délit n'est pas établi; il acquitte Delerue.

ENTRE CAMARADES. — Louis Glorieux, rattacheur et Martial Gauseman, 26 ans, peigneur, demeurant tous deux rue d'Alger, à Roubaix, avaient fait ensemble, dans un estaminet du quartier, de copieuses libations; or, quand Glorieux se trouva seul, il s'aperçut que son portemonnaie contenant douze francs, n'était plus dans sa poche : il en conclut que son ami avait poussé trop loin l'esprit de solidarité; il porta plainte contre Gauseman.

Gauseman a à son actif cinq ou six condamnations pour fraude : reconnu coupable de ce vol il se voit infliger une peine de trois mois et un jour d'emprisonnement.

DEUX SCÈNES DANS LE MÊME ESTAMINET. — Le dimanche trois mai, une rixe avait éclaté à l'estaminet Léopold Florin, rue St-Germain, à Tourcoing; le fils, Henri Florin, voulut s'interposer, mais il fut assez grièvement blessé par les perturbateurs, Henri Mortagne, 20 ans, maçon et Gaspard Leblanc, 29 ans, rattacheur, lesquels se retirèrent après avoir brisé les carreaux de la porte d'entrée et des fenêtres.

Toujours fort surexcités ces deux spécimens de la jeune génération actuelle éprouvèrent encore le besoin de se ruer sur des passants, M. Hardy et D. Vandewalle : ce dernier reçut un coup de couteau.

Tous ces hauts faits étaient accomplis au cri de : « Vive la Sociale ! »

Leblanc est condamné à trois mois ; Mortagne à dix mois.

II. Le lendemain, sous le prétexte que le dîner n'était pas de son goût, un menuisier du nom de Théophile Gheyssens, 40 ans, apostrophe dans le même cabaret de la rue Sainte-Germaine le fils Henri Florin, qui répliqua; l'autre riposta enfin en lançant à la tête de Florin un bol qui l'atteignit peu grièvement, il est vrai.

Gheyssens n'en comparaît pas moins en correctionnelle : il encourt une peine de quinze jours.

UN JEUNE CHEVAL DE RETOUR. — Le quatorze mars, M. Lefebvre, négociant, rue Winoc-Choquel, à Tourcoing, fait dans son arrière-magasin vers onze heures du soir, quand il entendit du bruit sur le devant : il entra dans la pièce contiguë; au même moment, un individu sortait en courant, il le poursuivit et après une course d'une certaine durée, il réussit à rattraper le fuyard et malgré les efforts de ce dernier, à le maintenir.

Le rôdeur de nuit fut remis entre les mains de la police : c'était un certain Jean Hostens, 27 ans, tisserand, sans domicile ni moyens d'existence ayant en dernier lieu demeuré à Wattrelos; il était en outre sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Comme cet homme, malgré son jeune âge, avait à son casier une collection de condamnations, il fut fait une enquête sur divers vols qui avaient été constatés à cette époque à Tourcoing. Or, il fut révélé qu'il avait, le 21 février, dérobé à Mme Defer, une montre, une chaîne, des bagues en or et à M. Clarisse, à Tourcoing également, une paire de chaussures.

Hortens ne fit pas difficulté pour se reconnaître coupable de ces divers larcins. Il encourt une peine de cinq ans de prison.

DANS LA RUE FRANKLIN, à Roubaix, dans la journée du 4 mai, deux individus en état d'ivresse, causaient du scandale; des agents voulurent les rappeler à l'ordre mais ils furent injuriés et eurent toutes les peines du monde à les emmener au poste.

Emile Grigny, qui a 34 ans et demeure rue Delezenne, est condamné à quarante jours, Eloi Hudebille, qu'est âgé de 27 ans, cueille une peine d'un mois : ils sont journaliers l'un et l'autre, il leur est infligé en outre une peine de 5 fr. pour ivresse.

AMITIÉ INTÉRESSÉE. — Le 30 mars, un colporteur, M. Arthur Mille, fit connaissance à Lille d'un individu de vingt quatre à vingt-cinq ans, qui lui dit avoir fait la campagne de Madagascar ; il l'invita à monter dans sa voiture et même, à un moment donné, ayant un besoin à satisfaire, il le laisse seul dans le véhicule.

Quand M. Mille revint, l'autre avait disparu en emportant deux paquets de mercerie d'une valeur d'une dizaine de francs. M. Mille porta plainte, et l'auteur de cet exploit fut cité en correctionnelle ; il est appelé sous le nom de Louis Buisine, 24 ans, tailleur, rue du Collège, cour Delattre, 2. Il ne comparaît pas et est condamné par défaut à deux mois de prison et vingt-cinq francs d'amende.

POUR VIOLENCES EXERCÉES sur Henri Duvillier, tisserand au hameau de St-Liévin à Wattrelos, Charles Rusquart, 36 ans, teinturier, sans domicile fixe, encourt par défaut une peine de deux mois.

INCULPÉ D'UN VOL de quarante francs au comptoir de l'estaminet de [illegible], Moïse Lambrecq avait été poursuivi; après audition des témoins et un quart d'heure de délibéré, le Tribunal l'acquitte.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 7 mai 1896.* — L'audience est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Petit, juge de Paix, assisté de Me Dutty, greffier, et Louis Buus, huissier. Le siège du ministère public est occupé par M. le commissaire de police Chapé.

Les délinquants intéressants chôment, depuis quelque temps, et c'est à peine si deux ou trois « pochards » sont appelés à la barre. Nous n'en voulons pour preuve que cette exclamation de M. le Juge de Paix, s'adressant au premier qui comparaît : — Comment ! il y a encore des ivrognes à Roubaix !... (Rires.) — Un franc d'amende.

Le second « vitubard » est en état de récidive. Il est condamné à 5 francs d'amende et deux jours de prison.

Défaut de balayage, défaut de plaques, jeu de pile ou face; *injures* (!) à la voie publique, abandon de voitures, dépôt de paniers de légumes sur la voie publique, cocher allant au-devant des voyageurs, quelques rixes entre femmes et entre hommes et femmes — rixes sans importance, d'ailleurs, qui ne provoquent aucune réflexion digne d'être rapportée — occupent le reste de l'audience, qui est levée à 3 heures 1/2.

M. le Juge de Paix annonce que la prochaine audience est renvoyée à 15 jours, en raison de la fête de l'Ascension, qui tombe jeudi prochain.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 8 mai 1896

Présidence de M. le conseiller Pain

Ministère public : M. de Savignon-Larombière, avocat-général.

Meurtre à Beuvry

Quesnoy est acquitté, Défenseur, Me D'Hooghe.

Audience du samedi 9 mai

Présidence de M. le Conseiller PAIN

Ministère public : M. Wazon, substitut du procureur général

1re affaire. — **Tentative d'assassinat à Anzin**

Charles-Clovis Beukenne, âgé de 24 ans, ouvrier maçon à Rougy (Belgique), fit en 1893, à Anzin, la connaissance de Jeanne Lambay, âgée de 18 ans. Des relations s'établirent entre eux. Leurs parents se mirent d'accord pour régulariser la situation; mais diverses circonstances, notamment une maladie de l'accusé, empêchèrent le mariage immédiat.

La conduite, jusque là régulière de Beukenne changea du reste. Celui-ci ne fut plus aussi laborieux. Il s'adonnait à l'ivrognerie; il injuriait Jeanne Lambay; il la battait, il maltraitait ses futurs beaux parents.

Un enfant naquit en 1894. L'union était, de ce fait, plus urgente. Mais Beukenne devint plus violent encore. En décembre 1895, à la suite d'une scène grave dans laquelle la police dut intervenir, une rupture définitive eut lieu. L'accusé partit pour la Belgique, en proférant de menaces de mort.

En mars 1896, il apprit que Jeanne Lambay songeait à se marier avec un autre individu. Alors il se rendit à Tournay et y acheta un revolver et des cartouches.

Le 17, il arrivait à Anzin. Vers 4 heures et demie, il chargeait son arme de six balles et se mettait à la recherche de la jeune fille. En passant devant une palissade, il essayait contre une des planches, la force de pénétration de ses projectiles.

Vers 7 heures et demie du soir, il rencontra Jeanne Lambay, près de sa demeure. Il lui saisit la tête, en lui demandant si elle était décidée à l'épouser. Sur sa réponse négative, il lui tira, à bout portant, un coup de révolver dans la figure. Elle tomba, atteinte d'une balle qui, au moment de la clôture de l'instruction, n'avait pas encore pu être extraite.

— T'as beau dire, Elise, il vaut mieux acheter un peu moins de beurre et s'en payer du bon !

— T'as raison, Baptiste, c'est si bon des tartines au beurre d'Oostcamp ! Et toujours frais, toujours pur ! Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 8 mai.* — Marthe Lobert, rue Buffot, cour Beschaffrey, 2. — Louise Geirmert, rue Delezenne, 7. — Alice Boutteville, boulevard de Cambrai, impasse du Crêchet. — Marguerite Delerey, rue de Lannoy, 86. — Charles De Goy, rue d'Hem, 45. — Emile Iseux, Hôtel-Dieu. — Marie Desfrennes, rue Gay-Lussac, 28. — Aline Herges, rue de Lannoy, 32. — Albert Meylemans, rue de Jemmapes, cour Vroman, 9. — Emile Pauwels, rue Desaix, cour Bogert, 2. — *Déclarations de décès.* — Ferdinand Stalins, 74 ans, rue Saint-André, 33. — Eugénie Couteau, 63 ans, rue du Vieil-Abreuvoir, 11. — Théophile Verhelst, 3 mois, rue de la Guinguette, 110. — Charles Hautteuet, 15 mois, rue de Naples, cour Marcq, 3. — Charles Debuigne, 16 mois, rue Descartes, 91. — Henri Devos, 40 ans, Hôtel-Dieu. — Rachel Corne, 12 jours, rue de Blanchemaille, 87. — Léon De Busscherie, 29 jours, rue d'Oran, 30. — Germaine Baesens, 2 ans, rue de la Perche, impasse du Midi, 11. — Luce Grimiaux, 71 ans, rue de Bellune, 31. — Julien Lefebvre, 74 ans, Hospice Barbieux. — Eugène Wilfart, 55 ans, rue Pierre de Roubaix, 78.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 8 mai.* — Paul Debaisieux, rue de Calais. — Arthur Laverge, rue de Croix Blanche. — Joseph Denauw, rue de Gand. — Louis Desnoulet, rue du Hellot. — Clotilde Corneille, rue de Renaix. — François Carette, boulevard Gambetta. — Hortense Haussens, au Chopet. — Blanche Deltour, rue du Touquet. — Mathilde Delcueillerie, rue du Haze. — *Déclarations de décès.* — Niant.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WILFART-SELOSSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Eugène WILFART, employé dans la maison Auguste Lepoutre depuis quarante ans, décédé à Roubaix, le 8 mai 1896, à l'âge de 54 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix, 78, à 9 heures.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 11 mai 1896, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Gabriel-Joseph-Gaston BERNAST, ancien élève de l'Institut industriel du Nord, employé principal de la Maison Motte et Blanchot, décédé à Roubaix, le 12 mai 1895, dans sa vingt-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 11 mai 1896, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Catherine POCHART, épouse de Monsieur Fidèle DUTHA, décédée à Roubaix, le 12 mai 1894, dans sa 34e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabet, à Roubaix, le lundi 11 mai 1896, à 8 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-César DUVIVIER, décédé subitement à Roubaix, le 8 avril 1896, dans sa 26e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 11 mai 1896, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph-François DEVOS, veuf de Dame Eugénie DEPOORTÈRE, décédée à Roubaix, le 31 mars 1896, dans sa 85e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Confrérie du Très-Saint-Sacrement, fera célébrer un Obit le mardi 12 mai 1896, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, le lundi 11 mai 1896, à dix heures, pour le repos de l'âme de Dame Zélia-Julie LOSFELD, veuve en premières noces de M. Amédée VOUTON, épouse de M. Arthur LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 7 avril 1896, dans sa 48e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

Armentières. — *La situation électorale.* — D'après le *Réveil du Nord*, des pourparlers ont été engagés entre le Parti collectiviste et le comité opportuniste pour obtenir la fusion des deux listes.

Proportionnellement aux voix obtenues, le parti collectiviste avait droit à dix candidats, mais après discussion leur nombre a été réduit à huit.

De plus, le comité opportuniste a demandé d'écarter deux noms présentés par les collectivistes, ceux des citoyens Nevejans et Lorraine. Ces derniers ont alors retiré leur candidature, mais le parti collectiviste armentiérois a *interdit absolument au citoyen Lorraine d'abandonner la lutte*, ajoute le *Réveil du Nord*. Les négociations en sont là.

PAS-DE-CALAIS

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé François Perche, aumônier de l'hôpital St-Louis et de l'hôpital militaire, à St-Omer, décédé samedi dernier, dans sa soixante-sixième année.

M. l'abbé Perche était né à Fleurbaix. Ordonné prêtre à Arras, il fut professeur et directeur au collège de Saint-Bertin pendant de longues années. Ses anciens collègues et élèves ont conservé de lui un excellent souvenir.

Il fut ensuite vicaire à Saint-Denis durant l'espace de douze ans. Là encore il sut se faire aimer et apprécier.

Nommé aumônier de l'hôpital Saint-Louis, il vient de mourir à son poste de dévouement, après toute une vie consacrée au bien de son prochain.

M. l'abbé Perche était un prêtre d'une grande piété. Sa générosité envers les pauvres était infatigable. Il donnait sans compter, se privant parfois du nécessaire pour pouvoir venir en aide aux déshérités de la vie.

BELGIQUE

Le minimum de salaire à Gand. — Nous avons déjà signalé les mesures prises par plusieurs conseils provinciaux et d'autres autorités, pour mettre en pratique la doctrine du minimum de salaire.

Aujourd'hui, c'est le conseil communal de Gand qui vient de se prononcer sur le principe et sur l'application. Voici le texte qui a été adopté :

« Dans chaque cahier des charges des adjudications des travaux communaux ou des travaux auxquels des subsides communaux sont accordés, seront indiqués les salaires minima à payer par les entrepreneurs aux ouvriers des diverses catégories employés par eux. »

Ainsi que le dit le *Bien public* de Gand, il a été entendu que le conseil communal, et en général tous les pouvoirs publics, lorsqu'ils agissent comme patrons, doivent être des patrons modèles et respecter scrupuleusement toutes les obligations de justice qui incombent à tout patron.

La grève d'Herstal. — La grève des ouvriers de la *fabrique nationale d'armes à Herstal, a pris vendredi une* allure nouvelle : c'est décidément et bien réellement la guerre à outrance déclarée entre ouvriers et patrons.

Jeudi soir, un grand meeting était tenu au casino charlemagne, à Herstal, dont les principaux orateurs furent Demblion et Arsenel : le premier, assez embarrassé de l'attitude à prendre après ces déclarations au conseil communal que jamais il ne voudrait prêcher la grève : le second, plus hardi, conseillant la prudence, mais avec la résistance finale. Si bien que l'assemblée vota d'acclamation l'ordre du jour suivant : « Les armuriers de la fabrique nationale d'armes de guerre, réunis dans un grand meeting au casino Charlemagne, le 6 mai, émettent le vœu de voir les grévistes se réunir demain, au lieu ordinaire de leurs assemblées, afin d'envoyer une délégation aux patrons de la fabrique d'armes pour épuiser les derniers moyens de conciliation ; décident en outre de faire appel à la solidarité nationale pour continuer la grève et la faire triompher. »

On sait que la direction, tout en fermant l'usine, avait fait appel aux bonnes volontés individuelles et invité les ouvriers à se présenter isolément afin de reprendre le travail dès que ce serait chose possible. 500 grévistes avaient répondu à l'appel. Ils devaient reprendre le travail vendredi matin. Ils ne se sont pas présentés.

La direction a immédiatement engagé 400 ouvriers qui ne faisaient pas partie de l'ancien personnel et ce nombre suffisant, avec les quelques-uns demeurés fidèles, à l'entretien des machines, elle a fait afficher l'avis suivant : « Avis. Les demandes d'engagement dépassant le nombre d'ouvriers nécessaires pour les besoins actuels, les listes sont clôturées jusqu'à nouvel ordre. La direction : H. Frenay, Hart de Berg. »

Et voilà 2,000 ouvriers spontanément sur le pavé pour une misérable question de contremaîtres à faire renvoyer.

Le Congo belge à la Chambre. — La Chambre a continué, vendredi la discussion du projet de loi tendant à donner l'aval de l'Etat belge à 10 millions d'obligations à émettre par le chemin de fer du Congo.

Après de nombreuses observations, pour ou contre, le ministre des finances a pris chaleureusement, vendredi, la défense du projet, déclarant, qu'en cas de rejet, il quitterait le pouvoir.

Un incendie à Laeken. — Une usine détruite. — Jeudi soir, vers six heures un quart, une immense colonne de fumée s'élevait dans le ciel, vers Laeken.

Les fours et la galerie des broyeurs de la Société des fours à plâtre de Laeken flambaient.

Les ouvriers, en qu'étant leur besogne à six heures, n'avaient rien remarqué d'anormal, et un quart d'heure plus tard le feu faisait rage aux quatre coins à la fois.

L'équipe des pompiers-gaziers se rendit immédiatement sur les lieux, suivie bientôt de celle du Familistère de Guise et des agents-pompiers et volontaires de la commune, sous la conduite du commissaire de police Brunet.

Le vaste brasier fut attaqué avec énergie des quatre côtés à la fois par cinq lances.

Des torrents d'eau furent déversés, mais il fallait se borner à préserver les magasins et la salle du moteur : c'est à quoi l'on s'attacha et à la suite de vifs et courageux efforts on put y parvenir; mais du vaste atelier il ne reste que les quatre murs encadrant un monceau de cendres fumeuses.

Le crime d'Ixelles. — **Une nouvelle arrestation.** — Bruxelles, 8 mai. — Une nouvelle arrestation est imminente : celle d'un ancien collègue du banquier Courtois, nommé Figeys, ex-officier de police, qu'on recherche pour fabrication de fausse monnaie et qui a quitté le pays. Il est établi que Figeys a eu des relations d'affaires avec Courtois et un mandat d'arrêt a été ce matin décerné contre lui.

Tournai. — *Le repos dominical.* — Voici la désignation des pharmacies qui resteront ouvertes, dimanche de 4 heure à dix heures du soir : celles de MM. Bréda, 6, rue de la Tête-d'Argent; Canivel, 16, place Saint-Pierre; Ermel, 25, boulevard du Nord, et Hébert, 22, rue Royale.

Courtrai. — Le banquet que le barreau de Courtrai et la magistrature consulaire offrent à M. Eugène Noël, président du Tribunal de commerce, à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de Léopold, aura lieu aujourd'hui samedi, à 6 heures du soir, en la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville.

— *Le vol de grand chemin de la Marlière devant la Cour d'appel de Gand.* — Aujourd'hui comparaissait devant la Cour d'appel le nommé Hanssens Valère, que le tribunal de 1re instance de Courtrai avait condamné à 3 mois de prison par défaut, pour avoir, disait la prévention, volé une somme d'argent le long de la voie publique, le soir, avec violences, au nommé Van Pamele. Hanssens comparaît et est défendu par Me Vandenbossche, de Gand. La cour réforme le jugement de 1re instance et donne au prévenu 6 mois de prison.

— *Cour d'assises de la Flandre Orientale.* — Le